



Conférence de presse

Embargo : 28 août 2008, 11 heures

Manifestation	Conférence de presse à l'occasion de la Journée des Villes de l'Union des villes suisses
Thème	«Les villes, moteurs économiques à renforcer grâce à une politique d'agglomération contraignante et un fonds d'infrastructure suffisamment doté!»
Date, heure	28 août 2008, 10 heures
Lieu	Lugano, Palazzo Civico
Conférencière	Dr. Marcel Guignard, président de l'Union des villes suisses, maire d'Aarau.
	<i>Le texte prononcé fait foi</i>

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelque temps, il y a du mouvement au sein des structures fédéralistes suisses. Le partage territorial datant pour l'essentiel du 19^e siècle ne satisfait plus partout. A certains endroits, les espaces fonctionnels et les communes politiques sont en décalage; beaucoup de problèmes ne peuvent être réglés qu'en étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes; nombre d'entre eux nécessitent une mise en commun des forces à l'intérieur des différents niveaux institutionnels. De plus, dans les espaces métropolitains, les collaborations supranationales prennent aussi de plus en plus d'importance. Par conséquent, la Suisse a besoin d'une politique d'agglomération forte capable de soutenir les villes et les agglomérations dans leur rôle de locomotives de l'économie, rôle qui sert les intérêts de toutes les régions et du pays dans son ensemble.

C'est pourquoi la collaboration dans un système fédéraliste est étroitement liée à la politique d'agglomération de la Confédération. Cette dernière encourage la collaboration dans

les agglomérations, par son soutien aux projets-modèles, et elle soumet l'octroi de subsides du nouveau fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération à la réalisation de programmes d'agglomération. Malheureusement, la Confédération ne s'est toujours pas dotée des bases légales pour sa politique d'agglomération.

L'Union des villes suisses est donc très reconnaissante envers la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national d'avoir repris notre demande d'ancrer la politique d'agglomération dans la loi sur l'aménagement du territoire. Elle en a formulé le principe dans une motion. Le Conseil national l'a acceptée, de même que la commission préparatoire du Conseil des Etats. Concrètement, l'Union des villes suisses demande les adaptations suivantes dans la Loi sur l'aménagement du territoire.

- **Les modalités règlementant les programmes d'agglomération que la Confédération exige des villes doivent être inscrites dans la loi.**
- **Une base légale doit être créée pour l'exigence déjà formulée de projets-modèles pour la collaboration dans les agglomérations.**
- **La Confédération doit être obligée de coordonner sa politique régionale – y compris celle qui concerne les agglomérations – avec ses autres politiques sectorielles.**

Il va de soi que l'Union des villes suisses encourage aussi ses membres à instaurer des collaborations contraignantes dans les agglomérations. D'où le thème qui est le nôtre cet après-midi! Nous leur disons aussi que, lorsque cela est judicieux et possible, la fusion doit être envisagée. Notre appel pour une collaboration accrue est aussi adressé aux cantons.

Mais quel est le meilleur type de collaboration, quel est le plus efficace? La palette des possibilités va de liens très distendus à la fusion, en passant par des associations ciblées sur une tâche précise, des dispositions contractuelles ou encore des institutions ancrées dans une loi. La réponse est donc aussi complexe que la question posée. Ce qui, sur la base de critères objectifs, promet d'être le plus profitable pour une communauté peut aussi tout aussi bien échouer en raison de facteurs subjectifs, ou en tout cas prendre du retard.

Une fusion entre deux communes politiques est la forme de collaboration la plus contraignante, mais c'est aussi celle qui a la plus grande légitimité démocratique. Une fusion ne crée pas de nouveau niveau politique complexe, elle amène la transparence et un surplus de démocratie. C'est précisément cet aspect, mais en négatif, qui marque les autres formes de collaboration: la perte de démocratie, conséquence de la délégation de compétences à un échelon supérieur, est un point très délicat. Quant à la fusion entre villes-centres et communes d'agglomération, modèle central pour nous ici, cette possibilité a un avantage important: elle instaure un équilibre entre participation démocratique, responsabilité financière et profit visé.

Même si leur nombre augmente, les fusions sont cependant difficiles à réaliser. Le succès dépend de toute une série de facteurs:

A) Une fusion doit représenter un avantage concret et compréhensible pour les citoyennes et les citoyens. Par exemple:

1 Un site acquiert plus de poids en se plaçant dans une *compétition*. Il en profite d'un point de vue économique, politique et dans la perspective de se profiler pour obtenir des moyens financiers.

2 La *planification* est simplifiée. Grâce à des surfaces plus grandes, la commune se dote d'une marge de manœuvre plus importante et ouvre la voie à la croissance. L'espace d'habitat et de travail peut être structuré de façon plus diversifiée, plus intéressante et plus axée sur l'avenir. Ces éléments peuvent séduire les personnes qui habitent déjà là, mais aussi de nouveaux résidents et employeurs potentiels.

3 La *qualité de vie* peut être améliorée car des infrastructures intéressantes sont désormais à disposition, que ce soit des institutions culturelles, des surfaces de magasins ou des infrastructures de loisirs ou culturelles.

B) Une fusion doit être justifiable d'un point de vue économique. Plusieurs facteurs interviennent:

1 L'*infrastructure* peut, grâce à une fusion, être planifiée et utilisée à plus long terme, de façon par conséquent plus économique. Le processus, démocratique, de planification d'infrastructures supra-régionales, l'extension d'une ligne ferroviaire par exemple, s'en trouve grandement simplifié.

2 Les *prestations de service* en faveur des habitantes et habitants sont plus performantes. Il devient plus facile d'engager des personnes qualifiées, ce qui augmente la qualité des services. C'est un point d'autant plus important qu'il est difficile de trouver du personnel qualifié sur le marché du travail.

Mais même lorsque ces conditions sont remplies, les projets de fusion suscitent souvent de violents vents contraires. La résistance peut naître de facteurs psychologiques ou subjectifs qu'il s'agit de prendre très au sérieux.

L'idée d'autonomie est encore fortement ancrée dans les mentalités. Les tentatives de centralisation émanant de la

Confédération et des cantons sont souvent critiquées à cette aune. Et la confiance dans la capacité de prestations de sa propre commune est manifestement forte. Cette confiance est la manifestation d'un ancrage local, de la connaissance que les gens ont de leur commune, du sentiment d'appartenance et d'identité qui est le leur, de même que des habitudes et des relations nées au fil des décennies. S'y ajoutent des craintes sur le partage et la perte de pouvoir. Lorsque la fusion doit se faire entre une ville et une commune de l'agglomération, des susceptibilités citadines d'un côté, plutôt campagnardes de l'autre peuvent susciter un champ de tensions bien particulières. La campagne a peur d'être écrasée par la ville. Lors des votations, les villes se sentent de peu de poids face aux campagnes. Toutes ces questions sont encore plus aiguës lorsqu'il s'agit de collaborations qui peuvent apporter des avantages économiques et sociaux au-delà des frontières nationales.

J'ai été très heureux en février dernier, en tant que maire d'Aarau, lorsque les citoyens de ma ville et ceux de Rohr ont accepté, par près de 82% de votes positifs, de fusionner. La fusion sera effective au début de 2010. Mon expérience concrète dans ce processus participatif a renforcé ma position sur ces questions. Je l'exprime ainsi:

Les grands espaces fonctionnels reflètent de plus en plus les vraies relations économiques et sociales. Bien souvent, les avantages économiques et objectifs d'une fusion sont évidents. Il se peut bien que, en fin de compte, la fusion soit la forme la plus équitable de collaboration car elle signifie transparence et gain démocratique. La pression économique en faveur des fusions va augmenter. Les centres seront, à juste titre, de moins en moins prêts à supporter les charges que les co-usagers devraient co-financer puisqu'ils en

profitent. La demande de prestations de services professionnels va aussi augmenter. Mais malgré tous ces arguments, on ne peut pas forcer les fusions. Aarau applique ce principe: nous sommes ouverts à des propositions de fusion et saluons les rapprochements, mais un processus ne peut réussir que si tous les partenaires tirent activement à la même corde. C'est pourquoi les modèles de collaboration qui ne touchent pas aux frontières territoriales ont encore de beaux jours devant eux.

La Confédération pourrait donner d'importantes incitations en mettant en place une politique d'agglomération ferme et contraignante. J'espère aussi que des fusions réussies déclencheront une dynamique en faveur de la population, de la place économique et de l'environnement, car celui qui parcouru lui-même le chemin a les meilleurs arguments.

Un autre chantier fédéral est très important au sein de la politique d'agglomération, aux yeux de l'Union des villes suisses, il s'agit du trafic. La création du fonds d'infrastructure a permis des améliorations essentielles. Cela a été possible parce que les tenants des transports publics et ceux du trafic individuel motorisé ont travaillé dans la même direction. Mais nous devons constater que le fonds, aujourd'hui déjà, n'a pas assez de moyens financiers pour assainir le trafic d'agglomération de façon ciblée. De plus, une extension conséquente du réseau ferroviaire est absolument nécessaire pour les connexions interurbaines. Malheureusement, ces travaux sont mis en danger par le réexamen des tâches de la Confédération et par le manque de financement. C'est le thème que va développer la nouvelle directrice de l'Union des villes suisses, Madame Renate Amstutz.